

03 juin 2019 -09:35

Vous n'avez pas reçu de déclaration papier ?

Les déclarations papiers et les propositions de déclarations simplifiées en format papier ont toutes été envoyées par la poste. Qui n'a pas reçu de déclaration papier, peut compléter sa déclaration en ligne ou téléphoner au Contact Center pour recevoir une déclaration papier.

Les déclarations à l'impôt des personnes physiques en format papier ont toutes été envoyées entre le 7 et le 24 mai. Celui qui n'a pas reçu de déclaration papier peut compléter sa déclaration en ligne sur [MyMinfin](#) ou téléphoner au contact center au 02 572 57 57 et fournir son numéro de registre national afin d'en recevoir une. Les citoyens qui ont complété leur déclaration l'année passée sur [MyMinfin](#), ne reçoivent plus de déclaration papier.

Du 2 au 31 mai 2019, les propositions de déclaration simplifiée sur papier ont été envoyées. Toutefois, si vous avez consulté votre proposition via [MyMinfin](#), vous ne recevrez plus de proposition papier.

La date limite pour rentrer la déclaration d'impôt est le 28 juin 2019 pour ceux qui envoient leur déclaration d'impôt sur papier. Toute personne souhaitant modifier sa proposition de déclaration simplifiée sur support papier doit également le faire avant le 28 juin 2019 au plus tard.

SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<http://finances.belgium.be>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be